

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***13112340***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **10 JUL 2013**Greffier **Marie-Guy**

Greffier assuinié

N° d'entreprise : 0524.845.620

Dénomination

(en entier) : **BELGIAN SEEDS PORTFOLIO**(en abrégé) : **B.S.P**Forme juridique : **SPRL**Siège : **Chaussée de Leuze, 1 à 7911 Hacquegnies**

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : Extrait des PV d'assemblée Générale Extraordinaire et du conseil gérants du
02.05.2013 - nomination nouveaux gérants - pouvoirs**

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale

1. A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer au poste de Gérants à partir de ce jour pour une durée illimitée :

A. La BVBA Philippe MATTON, dont le siège social se situe à 8570 Anzegem, Bassegemstraat, 8, numéro d'entreprise 0441.307.141, représentée par Monsieur Philippe Matton,

B. La SPRL P. VERMAUT Mgt Co, dont le siège social se situe à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, Route de Lessines, 35, inscrite à la BCE sous le numéro 0471.760.290, représentée par son gérant, Monsieur Pierre VERMAUT.

La BVBA Philippe MATTON et la SPRL P. VERMAUT Mgt Co, dûment représentées déclarent accepter ce mandat.

Sont actuellement gérants :

- La SA DEL VAL ;
- la BVBA Philippe MATTON.
- La SPRL P.VERMAUT Mgt Co.

2. A l'unanimité, l'assemblée déclare donner mandat spécial à la SCCRL SOCOFIDEX ayant son siège social à 7520 Ramegnies-Chin, Chaussée de Tournai, 54, représentée par Matthieu SOENS, en vue de réaliser les formalités de publicité auprès des administrations concernées, et à cette fin le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations et signer tous documents et pièces.

Extrait de la réunion du conseil

Le Conseil, nouvellement nommé, décide de préciser les pouvoirs qui leur sont impartis :

La SA DEL VAL dispose des pouvoirs les plus étendus conférés au gérant.

La BVBA Philippe MATTON et la SPRL P.VERMAUT Mgt Co ne peuvent engager individuellement la société pour des montants supérieurs à 10.000,00 € et ne peuvent céder des actifs de la société.

Pour les opérations mentionnées ci-dessus, les co-gérants doivent préalablement obtenir l'accord de la SA DEL VAL.

En outre, le Conseil, à l'unanimité décide de nommer Monsieur Philippe MATTON en qualité de représentant permanent de la société dans le cadre de l'exercice du mandat d'administrateur délégué au sein de la NV Philip SEEDS.

A l'unanimité, le Conseil désigne en qualité de représentant permanent de la société, Monsieur Jean-Paul JORION, dans le cadre de l'exercice du mandat d'administrateur délégué au sein de la SA JORION.

Matthieu SOENS
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature